

**TOURS D'ÉCRANS.** Contre la transformation du cinéma en galerie de magasins, une bataille difficile à mener.

## Grand Écran, petit espoir

Dans le grand hall du Centre Commercial Italie 2 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le panneau annonçant depuis septembre 2007 la transformation du Grand Écran en commerces est trompeur. Aucun chantier n'a débuté et la prestigieuse salle est loin d'avoir rendu les armes. Un sursis obtenu grâce à l'action d'un collectif de riverains et de cinéphiles lancé dans une bataille digne de David contre Goliath. Malgré leur peu de moyens, ces militants de la dernière chance, constitués en association début 2006, sont parvenus à bloquer le projet. Un exploit que leur présidente, la comédienne Marie-Brigitte Andrei, considère comme un premier pas : « Nous sommes un peu le grain de sable qui a entravé la machine. Le projet d'EuroPalaces [qui réunit les salles Gaumont et Pathé] était de fermer la salle courant 2005. Une fois les autorisations obtenues de la CDEC [Commission départementale d'équipement commercial], prévue en 2005, les travaux devaient commencer en 2006. Sans la mobilisation, la salle serait donc déjà détruite et remplacée par des boutiques. »

Ce n'est qu'après un intense lobbying et la fermeture de la salle en janvier 2006 que l'association passe à l'attaque, lançant deux recours juridiques : l'un en septembre contre les autorisations délivrées aux enseignes H&M et Habitat, l'autre en mai 2007 contre le permis de construire accordé à

la société Teycpac-Hammerson (détentrice du centre Italie 2). Une folie ? « Nous ne nous battons pas dans le vide : des conditions particulières obligatoirement insérées à chaque vente successive interdisent tout changement d'affectation jusqu'en 2013. » Malgré l'énergie déployée, les soutiens « officiels » des débuts se sont évanouis. « L'ancien maire Serge Blisko, qui s'était publiquement engagé en 2005 à "s'opposer par tous les moyens politiques et juridiques à

la transformation de la salle en magasins", s'est borné à attirer l'attention de quelques circuits, pour finalement accorder son autorisation en CDEC au projet commercial. Quant aux soutiens de cinéastes – notamment celui de Luc Besson – ils se font discrets. Il faut dire qu'EuroPalaces réunit deux des plus puissants producteurs français ! »

En aval de ce casse-tête juridique et financier, l'association propose un projet alternatif crédible. Outre ses caractéristiques techniques uniques (écran de 240 m<sup>2</sup>, deuxième d'Europe, acoustique spécialement étudiée), le Grand Écran Italie, avec sa scène de 300 m<sup>2</sup>, emplacement pour fosse

d'orchestre... est équipé comme une salle de spectacle à part entière, sans équivalent sur la Rive Gauche. Sa polyvalence se prête aussi bien au spectacle vivant (théâtre, danse, concerts...), aux retransmissions télévisuelles et sportives de grande envergure, ou à toute forme d'événement (avant-premières, festivals, nuits spéciales, congrès, conventions). « Or ces éléments constituaient déjà la base des obligations liées à l'exploitation du complexe, mais ce cahier des charges n'était plus respecté par l'exploitant » renchérit Marie-Brigitte Andrei. La bataille est donc loin d'être terminée.

**Vincent Malausa**

[www.sauvonslegrandecran.org](http://www.sauvonslegrandecran.org)

SEPTEMBRE 2008

N° 637



[www.cahiersducinema.com](http://www.cahiersducinema.com)

